

Rapport annuel

—

2021



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Cellule judiciaire itinérante

Introduction

Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration de la Cellule judiciaire itinérante du canton de Fribourg pour l'année 2021 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont correctes.

Fribourg, le 21 janvier 2022.

Lorraine Vallet
Juge itinérante

Nadine Aebischer
Juge itinérante

Fanny Anthonioz
Greffière

Rapport sur l'activité 2021

1.1 Cellule judiciaire itinérante

1.1.1 Partie générale

1.1.1.1 Compétences

Fonction instituée lors de la révision de décembre 2014 de la loi sur la justice (art. 10a LJ), les Juges itinérantes sont appelées à pallier les manques temporaires de personnel en cas de surcharge ou d'absence dans les autorités judiciaires de première instance (Tribunaux d'arrondissement ou Justices de paix), notamment pour les magistrats sollicités dans le cadre du programme e-justice.

Depuis le début de l'année 2019, un processus de transmission des dossiers a été mis en place sous l'égide du Conseil de la magistrature et avec l'aval du Tribunal cantonal, selon lequel la Cellule judiciaire itinérante prend directement en charge, selon un planning prédéfini, les nouveaux dossiers déposés auprès des sections civiles des Tribunaux d'arrondissement de la Gruyère et du Lac (section francophone), à l'exception des dossiers nécessitant une décision urgente, de faillite et de mainlevée. Les autres Tribunaux civils et pénaux du canton ont la possibilité de demander au cas par cas la transmission d'un dossier à la Cellule judiciaire itinérante, la Juge itinérante abordée décidant ou non de prendre le dossier. Ce processus peut être adapté en fonction de la charge de travail de la Cellule judiciaire itinérante et des sollicitations de magistrats par le programme e-justice, la Juge itinérante entrée en fonction en 2021 travaillant essentiellement en soutien à ces derniers.

Les autorités judiciaires peuvent seules déléguer des dossiers à la Cellule judiciaire itinérante. Une partie ne peut directement saisir la Cellule judiciaire itinérante d'une nouvelle procédure que si celle-ci est connexe à un dossier en cours de traitement (par exemple : mesure urgente ou requête d'assistance judiciaire) et les procédures ouvertes suite à une autorisation de procéder ou une assistance judiciaire préalable délivrée par la Cellule judiciaire itinérante doivent impérativement être déposées auprès du Tribunal d'arrondissement dont provient le dossier.

1.1.1.2 Composition (juge, greffe et secrétariat)

1.1.1.2.1 Juges professionnelles

Équivalents plein temps EPT au 31.12.

Nom	Prénom	2020	2021
Vallet	Lorraine	1	1
Aebischer	Nadine	-	0.5
	Total	1	1.5

La Juge itinérante Nadine Aebischer a été élue le 18 mai 2021 et est officiellement entrée en fonction le 1^{er} octobre 2021, à un taux de 50% ; elle travaille en français et en allemand.

Au cours de l'année 2021, les Juges itinérantes n'ont ni été détachées auprès d'une autorité particulière, ni remplacé un magistrat absent.

1.1.1.2.2 Greffe et secrétariat

Équivalents plein temps EPT au 31.12.	2020	2021
Total EPT Greffiers (postes permanents)	1	1.5
Total EPT Stagiaires juristes	-	-
Total EPT Collaborateurs administratifs (postes permanents)	1	1.5
Total EPT Apprentis collaborateurs administratifs	-	-
Total	2	3

Chaque Juge itinérante est assistée dans ses tâches par une greffière et une secrétaire, au même taux d'activité. Les secrétaires fonctionnent comme greffières ad hoc lors de la plupart des audiences en matière civile et rédigent les projets de décisions simples (assistances judiciaires et mises à ban).

En 2021, Salomé Jaques et Lena Corpataux ont été engagées respectivement comme greffière et secrétaire pour la Juge itinérante Nadine Aebischer et sont entrées en fonction le 1^{er} octobre 2021 et le 1^{er} septembre 2021.

La greffière de la Cellule judiciaire itinérante engagée à 100% assume les tâches usuellement confiées à une greffière-cheffe, sans toutefois en avoir le statut. En 2021, en sus de sa charge de travail déjà soutenue, elle a dû assumer la coordination de la mise au concours des postes de greffe et de secrétariat, puis la mise en place, au plan administratif, des postes nouvellement créés. Les tâches administratives représentant une part toujours plus importante de son activité, avec davantage de personnel, le statut de greffière-cheffe devrait lui être reconnu.

1.1.1.3 Locaux

Lorsqu'il n'est pas amené à se déplacer auprès d'une autorité pour siéger, le personnel de la Cellule judiciaire itinérante occupe des locaux sis à Fribourg, Rue Frédéric-Chaillet 6.

Ces locaux ont dû être réaménagés en août 2021 afin d'y créer trois nouvelles places de travail et malgré une optimisation de l'espace disponible, les greffières sont particulièrement à l'étroit, avec des bureaux trop rapprochés pour permettre le respect des règles sanitaires liées à la pandémie de covid-19 et l'imprimante dans leur espace de travail, le tout sans lumière naturelle directe.

Comme les années précédentes, la Cellule judiciaire itinérante a pu compter sur la bonne collaboration des Tribunaux d'arrondissement pour assigner ses audiences et a utilisé à plusieurs reprises la salle Covid de Granges-Paccot.

1.1.2 Activité juridictionnelle

1.1.2.1 En général (charge de travail globale etc.)

1.1.2.1.1 Statistique générale 2021

Selon domaine de droit	pendantes au 01.01.	enregistrées	liquidées	pendantes au 31.12.	Pourcentage de toutes les affaires transmises
Affaires civiles	100	231	252	79	80.35%
Requêtes de mise à ban	1	34	32	3	8.5%
Affaires pénales	13	33	20	26	11.15%
Total	114	298	304	108	100%

Selon entité judiciaire	pendantes au 01.01.	enregistrées	liquidées	pendantes au 31.12.	Pourcentage selon entité
Tribunal de la Gruyère	69	181	188	62	60.65%
Tribunal du Lac	40	60	75	25	24.3%
Tribunal de la Glâne	3	6	5	4	2.2%
Tribunal de la Broye	1	16	3	14	4.1%
Tribunal de la Veveyse	0	1	1	0	0.25%
Justice de paix de la Sarine	1	34	32	3	8.5%
Total	114	298	304	108	100%

Langue des affaires liquidées

Français	303
Allemand	1

Evolution charge de travail 2019-2021

	2019	2020	2021
Dossiers attribués	258	279	298
Dossiers liquidés	217	268	304

Répartition des dossiers selon domaine de droit 2019-2021

	2019	2020	2021
Affaires civiles	72%	83%	77.5%
Requêtes de mise à ban	15%	10%	11.4%
Affaires pénales	13%	7%	11.1%

Jusqu'au mois d'avril 2021, le processus décrit au ch. 1.1.1.1 a été suivi. Ensuite, d'entente avec le Conseil de la magistrature, l'unique greffière étant monopolisée par la rédaction d'un important dossier pendant plusieurs mois, l'entrée de nouveaux dossiers a été restreinte à ceux peu ou moins contentieux (procédures matrimoniales avec accord complet, conciliations avec une faible valeur litigieuse, etc.). Pendant cette période, la rédaction des autres dossiers a été assurée par la Juge itinérante en sus de son activité usuelle, ce qui a entraîné une augmentation des délais de rédaction ainsi que la réalisation de très nombreuses heures supplémentaires. Le retard pris n'a pu être résorbé qu'à la fin de l'année 2021.

L'entrée en fonction de la nouvelle Juge itinérante et de son équipe à l'automne 2021 a permis de prendre en charge davantage de dossiers, notamment en matière pénale. Toutefois, si son début d'activité s'est fait sur la même base que la Cellule existante, en 2022, son activité sera exclusivement consacrée au soutien des magistrats sollicités dans le cadre du programme e-justice à tout le moins dès le mois d'avril.

Il doit être souligné que les nouvelles jurisprudences en droit de la famille, domaine d'activité principale de la Cellule judiciaire itinérante, entraînent une très nette augmentation du temps nécessaire à la préparation des audiences ainsi qu'à la rédaction et la relecture des jugements.

1.1.2.1.2 Affaires civiles

Dossiers civils liquidés - Evolution 2019-2021	2019	2020	2021
Dossiers civils liquidés	185	248	284

Répartition des dossiers civils selon entité judiciaire	2021
Tribunal de la Gruyère	188
Tribunal du Lac	61
Tribunal de la Broye	3
Justice de paix de la Sarine	32
Total	284

1.1.2.1.3 Affaires pénales

Dossiers pénaux liquidés - Evolution 2019-2021	2019	2020	2021
Dossiers pénaux liquidés	32	20	20

Répartition des dossiers pénaux selon entité judiciaire	2021
Tribunal du Lac	14
Tribunal de la Glâne	5
Tribunal de la Veveyse	1
Total	20

1.1.2.1.4 Rapport avec les autorités, les avocats et autres intervenants

Le personnel de la Cellule judiciaire itinérante entretient de très bons rapports avec l'ensemble des autorités et de bons rapports avec les avocats et autres intervenants.

1.1.2.1.5 Formation

La Juge itinérante Lorraine Vallet a suivi 4 jours de formation en matières civile et pénale et 2 jours de formation sur la prévention des risques et de la violence.

La Juge itinérante Nadine Aebischer a suivi 1 jour de formation en matière civile et pénale et accomplit actuellement le CAS en magistrature.

Les greffières de la Cellule judiciaire itinérante ont également suivi des formations.

1.1.2.1.6 Divers (propositions de modification législatives, informatiques etc.)

La mise en place d'un outil permettant à la Cellule judiciaire itinérante d'obtenir en une opération ses statistiques, provenant de l'ensemble des autorités judiciaires avec lesquelles elle collabore est souhaitable. En l'état, les statistiques doivent être extraites individuellement du logiciel Tribuna de chaque autorité, opérations fastidieuses et chronophages.